

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 09 mars 2026

2026-09 - Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Mme Denise RENAUD

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Eric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD,

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS,

M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Judicaël LAMY

M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

Votants : 16

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (11) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Thomas GISBERT, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Frédéric PORTRAIT, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,

Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets, Accompagnement,

Madame Mathilde MANDIN, Chargée de support logiciels métiers.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2026-09 - Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe

Monsieur le Président présente les éléments du budget 2026, et précise que le vote s'effectue par nature et au niveau du Chapitre en fonctionnement.

Le budget primitif 2026 s'élève à 1 885 606,52 € contre 1 431 768,05 € en 2025 (+454 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
Total des dépenses de fonctionnement	1 431 768,05 €	1 885 606,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
Total des recettes de fonctionnement	1 431 768,05 €	1 885 606,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	789 468,05 €	1 229 426,52 €
012- Charges de personnel	600 000 €	620 000 €
65 - Autres charges courantes	300 €	2 500 €
Total des dépenses de gestion courante	1 389 768,05 €	1 851 741,57 €
66- Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	26 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 409 768,05 €	1 877 741,57 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	22 000 €	7 680 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 431 768,05 €	1 885 606,52 €

Dépenses : 011 – Charges à caractère général (1 229 426,52 €)

Les perspectives 2026 font apparaître une augmentation significative des charges à caractère général, liée à plusieurs facteurs externes et conjoncturels, dont le périmètre et le calendrier demeurent partiellement incertains au moment de l'élaboration du budget primitif.

Cette évolution s'explique notamment par l'impact :

- du contexte électoral municipal et communautaire, susceptible d'influencer le rythme et le volume de certaines commandes ;
- de l'exécution de marchés structurants, dont les conditions financières et les volumes définitifs ne seront connus qu'en cours d'exercice.

Principaux postes identifiés pour 2026

- Certificats électroniques RGS (environ 110 K€) :

Le syndicat anticipe la commande d'environ 800 certificats en 2026, correspondant :

- au renouvellement de 450 certificats arrivant à échéance (émis en 2023),
- et à la délivrance de 350 nouveaux certificats d'une durée de trois ans.

Par ailleurs, le déploiement éventuel d'une offre de certificats mobiles pour un générer des besoins complémentaires.

À ces volumes s'ajoute une hausse tarifaire liée à la notification, en janvier 2026, du nouveau marché attribué à la société Certeurope, avec une augmentation de 10 € par certificat, incluant le support matériel (clé USB).

- Espace Numérique de Travail – ENT e-primo (enveloppe prévisionnelle de 150 K€)

Un nouveau marché ENT, attribué dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par le Rectorat de l'académie de Nantes, doit entrer en vigueur à compter de juillet 2026. Au 20 janvier 2025, le nombre d'élèves recensés par le Rectorat pour les communes adhérentes à e-Collectivités s'élève à 42 648, représentant un coût estimé à 90 K€ sur la base des tarifs actuels.

Toutefois, le Rectorat a d'ores et déjà annoncé une augmentation des prix dans le cadre du futur marché. Par ailleurs, 107 communes, actuellement utilisatrices d'e-primo et adhérentes au syndicat, n'ont pas encore confirmé leur participation au groupement (date limite fixée au 13 février 2026), ce qui introduit un aléa sur le volume définitif de la dépense.

- Logiciels métiers BERGER LEVRAULT (environ 309 K€)

Dans le cadre de la clause de révision des prix prévue au marché, le coût des suites logicielles métiers et des prestations associées (hébergement, maintenance, connecteurs...) connaîtra une augmentation de 4,80 % à compter du 2 mars 2026.

- L'augmentation projetée des charges à caractère général en 2026 traduit ainsi une anticipation prudente des dépenses, intégrant des hypothèses hautes sur des postes identifiés comme sensibles.

Ces crédits feront l'objet d'un suivi attentif en exécution, afin d'ajuster le niveau de dépenses aux volumes réellement constatés et de préserver l'équilibre global du budget annexe.

Dépenses : 012 – Charges de personnel (620 000 €)

Le montant inscrit au compte 012 correspond au reversement du budget annexe vers le budget principal, au titre des charges de personnel mutualisées intervenant sur les activités du budget annexe.

Ce reversement s'élève à 600 K€ en 2025 et est estimé à 620 K€ en 2026, en cohérence avec le niveau d'activité et la répartition des missions entre les deux budgets.

69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés (7 680 €)

Il est rappelé que le calcul de l'impôt sur les sociétés est désormais fondé sur le résultat de l'exercice en cours (année N). Ainsi, l'impôt dû au titre de l'exercice 2025 sera rattaché aux charges de l'année correspondante.

Compte tenu d'un résultat prévisionnel légèrement déficitaire en 2025, le syndicat ne devrait pas être assujéti à l'impôt sur les sociétés au titre de cet exercice.

Pour l'exercice 2026, et au regard des incertitudes pesant à la fois sur les dépenses et les recettes, ainsi que de l'impossibilité de recourir à des décisions budgétaires modificatives entre le vote du budget primitif en mars 2026 et l'installation du nouveau Comité syndical à l'automne 2026, il est prévu d'inscrire une provision de 7 680 € au titre de l'impôt sur les sociétés.

Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuation de charges	- €	- €
70 - Produits des services et vente diverses	1 194 000 €	1 648 875 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €
Total des recettes de gestion courante	1 194 000 €	1 648 875 €
76- Produits financiers	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 194 000 €	1 648 875 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	237 768,05 €	236 731,52 €
Total des recettes de fonctionnement	1 431 768,05 €	1 885 606,52 €

Recettes : 70 - Produits des services et vente diverses (1 648 875 €)

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 s'inscrivent dans une dynamique de hausse, en cohérence avec l'évolution des activités portées par le budget annexe.

Elles reposent principalement sur :

- la refacturation des certificats électroniques RGS liés au contexte électoral, pour un montant estimé à 220 K€ ;
- les abonnements SaaS des logiciels métiers BERGER LEVRAULT, incluant les collectivités déployées depuis 2020 et les nouvelles mises en service, pour un montant estimé à 566 K€, intégrant l'effet de la révision tarifaire du marché (+4,8 %) ;
- les souscriptions à l'ENT e-primo, évaluées à 150 K€.

S'agissant des prestations de mise à disposition de délégués à la protection des données, les recettes récurrentes annuelles sont estimées à 270 K€. À ces montants s'ajoutent :

- le partenariat avec l'AMF 49, en cours de finalisation, permettant l'accompagnement de 37 communes du Maine-et-Loire, pour un montant estimé à 47 K€ au titre des prestations initiales ;
- de nouvelles demandes identifiées, évaluées à 30 K€.

Au total, les recettes prévisionnelles liées à cette activité sont estimées à environ 352 K€ en 2026.

Les recettes liées au développement de nouvelles prestations ont été évaluées de manière prudente. Toute recette supplémentaire générée en cours d'exercice viendrait alors améliorer la trajectoire financière sans conditionner l'équilibre du budget.

Intégration des recettes « Pléiade » au budget annexe

À compter du 1er janvier 2026, les recettes liées à la mise à disposition de la solution d'e- administration Pléiade auprès de structures non adhérentes au syndicat seront intégrées au budget annexe.

Certaines structures (associations, GIP, SEM, opérateurs publics situés hors région) ne peuvent adhérer au syndicat en raison de leur statut juridique ou de leur localisation, mais peuvent néanmoins bénéficier du Bureau virtuel Pléiade et de ses services associés dans une logique de mutualisation.

Ces mises à disposition font l'objet de conventions spécifiques, définissant le périmètre d'intervention et les modalités financières.

Considérant que ces mises à disposition constituent des prestations de services informatiques, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 256 du Code général des impôts, ces recettes seront désormais retracées sur le budget annexe SPIC, assujetti à la TVA au taux de 20 %.

Le produit annuel correspondant est estimé à 30 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 085-200043115-20260309-D2026_09-DE



Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif 2026 au titre du budget annexe tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 09/03/2025

Votants : 16

Voix totales : 16

Voix exprimées : 16

Non Votés : 0

1 – Pour : 16 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET